

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 112 (1967)
Heft: 2

Artikel: Une mise au point du chef de l'état-major général
Autor: Wicki, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

propre intérêt — se satisfaire d'un système de taille réduite (light attack selon la terminologie américaine), propre à limiter les risques en cas d'action belliqueuse des Chinois. Cela exigerait une entente qui reviendrait au moins à un pacte tacite entre les chefs de file des deux camps du monde industrialisé. Les Russes seraient-ils disposés à donner leur assentiment à un tel accord? On l'ignore et le moins que l'on puisse dire, c'est que, dans l'ensemble, les précédents n'encouragent guère de tels espoirs, l'Union soviétique n'ayant pas réagi comme on pouvait l'espérer devant les propositions du rapport Wiesner-Gilpatrick d'il y a un an et ayant au contraire procédé à l'érection de ceintures défensives autour de Leningrad et de Moscou.

Notons toutefois que les derniers contacts russo-américains en cette matière semblent avoir été moins décevants puisque le président Johnson a, dans son récent message sur l'état de l'Union, annoncé qu'il n'entendait pas provoquer une accélération de la course aux armements et qu'il s'efforcerait de conclure avec l'Union soviétique des accords susceptibles de la prévenir. Il s'est, en outre, borné à citer la mise en place d'un système antiengins limité autour de Moscou, ce qui indique que l'administration a de bonnes raisons de douter de la détermination des Soviétiques de mettre sur pied un système défensif plus vaste, susceptible de réduire notamment la riposte américaine.

Premier-lieutenant Dominique BRUNNER

Une mise au point du chef de l'état-major général

La nouvelle conception de la défense nationale — qui est en réalité une adaptation de la conception approuvée en 1960 — a la signification d'une sorte de traité de paix ou du moins

d'une trêve mettant fin aux conflits du passé entre les diverses tendances militaires qui s'affrontaient jusque dans le haut commandement. Aussi n'est-il pas étonnant que les Chambres lui aient réservé un très bon accueil, après qu'elle a été approuvée par la Commission de défense nationale unanime. Quant à l'opinion publique, elle s'est d'emblée déclarée satisfaite, tant des grandes lignes de cette conception que de l'unité de vues régnant au sein du haut commandement.

Ces réactions expliquent que le document du 6 juin 1966 ait été qualifié, à juste titre, de petit chef-d'œuvre politique. Mais la nouvelle conception est-elle tout aussi remarquable sur le plan purement militaire?

Sur ce point, on a enregistré des réactions plus critiques. Ainsi, les adversaires déclarés de notre effort en matière militaire ont, comme il fallait s'y attendre, déploré que les concessions faites par les militaires n'aillent pas plus loin. Ils ont en outre prêté au document précité des intentions que le lecteur attentif ne parvient pourtant pas à déceler dans ce message gouvernemental. Il ne saurait être, par exemple, question d'une renonciation définitive à un éventuel armement nucléaire ni de l'intention de réduire le montant absolu des dépenses militaires.

Les éternels « résistants » — dont le nombre va d'ailleurs en décroissant — se sont, de leur côté, cru des raisons de triompher, le rapport gouvernemental consacrant à leurs yeux l'abandon d'une doctrine prévoyant la guerre de mouvement menée avec des moyens largement mécanisés. Or, on ne peut abandonner une conception dont on n'a jamais fait sa doctrine, comme c'est le cas de cette guerre de mouvement qui a, en fait, joué un rôle à un stade avancé du débat sur la réforme de l'armée, à la fin des années cinquante, mais que la conception de 1960 n'avait déjà pas retenue.

Les réserves, voire les doutes exprimés par certains spécialistes, revêtaient en revanche une importance indéniable. En effet, tout en reconnaissant à ce rapport le mérite de présenter une conception correspondant à notre armement actuel, donc réaliste à ce point de vue, ils mirent en garde

contre ceux qui tenteraient d'en faire une ligne de conduite valable à tout jamais, ce qui signifierait, en effet, que, face aux dangers auxquels nous pourrions être exposés, les responsables se laisseraient gagner par la résignation. Ils soulignèrent enfin que le rapport mettait au contraire en évidence les lacunes que notre défense continue de présenter, lacunes qu'il s'agira de combler au cours des années à venir.

PRISE DE POSITION DU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le commandant de corps Gygli est heureusement intervenu dans cette discussion. Devant plusieurs sociétés militaires, il a moins plaidé en faveur de la nouvelle conception qu'il n'en a présenté une interprétation authentique. Ainsi, il a, à diverses reprises, souligné la nécessité d'une stratégie nous permettant de rester en dehors d'un éventuel conflit. Et si, malgré tous nos efforts, nous étions entraînés dans une guerre, il faudrait que ce soit le plus tard possible et que nous ne soyons pas du mauvais côté. Dans une telle conjoncture, nos efforts devraient viser à contraindre l'adversaire à payer d'un prix élevé — en pertes, bien entendu — son invasion du territoire helvétique et à nous assurer ainsi une position forte en vue des négociations suivant les hostilités.

Les données actuelles, notamment les moyens dont nous disposons, nous obligent à nous prémunir principalement contre les formes de guerre les plus vraisemblables et dans lesquelles notre armement serait efficace.

Il s'agit particulièrement d'un conflit s'étendant également à la Suisse en tant que théâtre secondaire, mais visant principalement d'autres pays européens. Dans ces conditions, un adversaire serait selon toute vraisemblance désireux de briser rapidement notre résistance. Aussi devrions-nous compter avec l'utilisation de tous les moyens — y compris les armes nucléaires — sur toute la largeur du front et dans la profondeur de notre espace, et même avec des attaques à caractère terroriste contre des centres civils et militaires.

**LE DEGRÉ DE MÉCANISATION ATTEINT INFUVE
SUR LE MODE DE COMBAT**

Notre conception actuelle de la défense du pays exige que l'armée puisse être engagée pour protéger n'importe quelle partie du territoire. Il faut, en outre, qu'elle puisse mener un combat jusqu'à un certain point offensif. La conception actuelle vise donc à sauvegarder le plus possible la liberté de décision du gouvernement et d'un futur général.

Les mesures actives que nous prendrions, le cas échéant, dans le domaine de la guerre aérienne doivent rendre aussi difficile que possible à l'adversaire la conquête de la maîtrise de l'air. Elles devraient assurer une protection, limitée dans le temps et dans l'espace, au profit des opérations terrestres, notamment celles des formations mécanisées.

En ce qui concerne l'engagement des unités d'armée, le chef de l'état-major général a souligné l'importance primordiale du combat conduit pour le maintien de l'intégrité du Plateau. Dans ce cadre les divisions mécanisées auraient à contre-attaquer là où le commandant du corps d'armée de campagne auquel elles appartiennent voudrait soit rétablir la situation, soit porter un coup décisif à un adversaire privé de l'initiative. Il faut toutefois tenir compte du fait que nos divisions mécanisées ne le sont effectivement que dans une faible mesure. Les effectifs en chars de tous les types de divisions mécanisées connus à l'étranger dépassent ceux des nôtres. En outre, nos véhicules de transport de troupes blindées ne se prêtent pas au combat avec armes d'infanterie à partir du véhicule. Mais il y a plus: l'artillerie et la DCA de ces grandes unités ne sont pas mécanisées et le génie dont elles disposent ne l'est que dans une mesure insuffisante. Dans ces conditions, il n'est pas possible de les engager de la même manière que les unités correspondantes étrangères.

LES BESOINS DE L'AVENIR EN MATIÈRE D'ARMEMENT

Les tâches qui découlent de cet état de choses et que les responsables auront à mener à bien au cours des années à

venir sont donc clairement désignées. Le chef de l'état-major général a, en outre, indiqué qu'il s'agira aussi d'améliorer l'équipement des formations mécanisées en vue du combat de nuit, de renforcer la défense antichars et de créer de nouvelles possibilités de transport aérien.

Un système d'observation et d'alerte répondant aux exigences modernes et destiné à alerter l'armée et la population en est au stade de la planification. Sur le plan du combat aérien, le remplacement des avions Venom constitue la tâche la plus urgente. Mais il faudra également s'efforcer d'améliorer nos mesures de défense active contre les attaques d'avions volant bas et d'accroître nos possibilités dans le domaine de la guerre électronique.

Il ressort des propos tenus par le chef de l'état-major général que la conception exposée dans le message du 6 juin 1966 se réfère à la situation actuelle, qu'elle s'explique par les moyens dont nous disposons aujourd'hui. Cette situation sera cependant sujette à des modifications. La conception est, en outre, valable pour un type de guerre auquel il convient d'attribuer un certain degré de probabilité et qui nous offre encore une chance de combattre avec quelques perspectives de succès.

Mais nous avons à faire face à un autre problème : celui de savoir de quelle manière l'armée aura à évoluer en fonction de facteurs qui changent eux aussi. Nous devons nous garder de mêler ces deux problèmes et les exigences fort différentes qui en découlent. Enfin, on ne devrait jamais oublier qu'une conception adéquate n'est jamais qu'un élément d'une défense nationale forte. L'amélioration constante de l'armement, de l'instruction et de l'organisation de notre armée constituent autant de facteurs décisifs.

Plt. André WICKI